

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 8 JUILLET 2021

**Conseillers en exercice : 6**

PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 5**

ABSENT : BAILLY Emmanuel,

Date de convocation :

02/07/2021

Date d'affichage :

13/07/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

L'an deux mille vingt-et-un le huit juillet à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Aire de jeux : Choix de l'architecte paysager
- 2 – Communauté de Communes : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 3 – Balade Zéro déchet
- 4 – Changement de nomenclature comptable
- 5 – Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 1 – Aire de jeux : Choix de l'architecte paysager

Le Maire rappelle que la commune étant située dans un site classé, elle doit déposer un permis d'aménager auprès de l'architecte des bâtiments de France, de la DREAL et de la DDT pour la création d'une aire de jeux pour les enfants.

Ainsi, après consultation de 3 architectes paysagers, seuls 2 ont envoyé un devis.

Le conseil, après étude de ces 2 devis, retient l'entreprise Trait d'Union (entreprise la mieux disante) d'un montant de 4 815 € HT pour l'accompagnement de la commune dans le choix et la mise en place de l'aire de jeux.

Cet architecte paysager réalisera une expertise des 2 emplacements proposés, définira une feuille de route pour la consultation des entreprises qui devront réaliser les travaux, effectuera le permis d'aménager et suivra le chantier.

#### 2 – Communauté de Communes : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les objectifs sur lesquels le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a été prescrit et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il informe le conseil municipal des modalités selon lesquelles le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du PADD et déclare le débat ouvert.  
Le conseil municipal n'a pas de remarque particulière à formuler.  
La délibération proposée par la Communauté de Communes est approuvée à l'unanimité.

### **3 – Balade Zéro déchet**

Le Maire présente un projet de balade proposé par les gérants du gîte qui consisterait à fournir aux touristes du matériel visant à ramasser les déchets durant leur promenade. Au retour, en déposant les déchets ramassés, une boisson leur serait offerte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil accepte le partenariat avec le Bistrot des falaises et l'office du tourisme en termes de communication et participera en offrant les boissons aux participants sur facture du bistrot à la commune.

### **4 – Changement de nomenclature comptable**

Sur proposition du Trésorier, le conseil accepte à l'unanimité d'être commune pilote et approuve le passage à la nomenclature M57 du budget de la commune et de ses budgets annexes actuellement gérés en M14 à compter du budget primitif 2022.  
Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **5 – Informations et questions diverses**

**Les membres du conseil municipal organiseront une réunion publique avec apéritif dinatoire le vendredi 23 juillet 2021 à 18h00.**

**Tous les habitants sont invités.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : GIRARDET Charles

